

Cahier des Charges

Carrousel

Occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'un carrousel lors des Festivités de Noël à Pessac
- A retourner avant le vendredi 4 octobre 2024 -

I. PRÉSENTATION

A l'occasion des Festivités de Noël, la ville de Pessac souhaite offrir des fêtes de fin d'année dans la tradition de Noël et proposer des animations. En centre-ville, le carrousel participe au décor et à l'animation des festivités.

II. CRITÈRES DE SÉLECTION

- Carrousel classique à l'ancienne,
- Décors traditionnels,
- Surface souhaitée 5 ML maximum (carrousel d'un diamètre de 5m maximum).

III. CRITÈRES D'APPRÉCIATION

- Respect des normes de sécurité en vigueur,
- Horaires d'exploitation,
- Mesures prises contre les nuisances sonores,
- Originalité et diversité des attractions proposées,
- Esthétique générale de l'installation,
- Politique tarifaire proposée au public.

IV. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR UNE DEMANDE DE PARTICIPATION

Le propriétaire / exploitant du carrousel doit être déclaré auprès de l'administration fiscale en tant qu'entreprise, auto-entrepreneur...

Il doit avoir une assurance tous risques pour ses matériels. Il doit également avoir une assurance garantissant sa responsabilité civile en cas de dommage ou d'accident causé à un tiers.

Il doit s'acquitter de la redevance d'occupation de l'espace public auprès de la ville de Pessac (Direction de la Vie Associative et de l'Événementiel).

<u>Le prix de la redevance est de 2 € le mètre linéaire (ML) par jour</u> (en vertu de la délibération du Conseil Municipal de la ville de Pessac du 28 septembre 2015).

Informations relatives au paiement :

- Soit par virement bancaire
- Soit par chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC

V. EXPLOITATION

Le propriétaire / exploitant du carrousel s'engage à respecter le lieu et la durée d'exercice de la vente dans son intégralité :

- Lieu d'exercice de la vente : Place de la Vème République, 33600 Pessac.
- Durée d'exercice de la vente : du vendredi o6 décembre 2024 au dimanche 05 janvier 2025 inclus.



Les horaires d'ouverture seront les suivants : à minima de 15h à 19h les lundis, mardis, jeudis et vendredis; en continu de 10h30 à 19h pendant les vacances scolaires, weekends et mercredis. Fermeture le 25 décembre 2024 et 1^{er} janvier 2025.

VI.INSTALLATION

L'installation du carrousel se fera le mercredi 04 décembre 2024 afin d'être opérationnel le vendredi 06 décembre.

Le carrousel devra rester en place pendant toute la période d'exploitation.

Les véhicules pourront pénétrer sur la place pour l'installation / déchargement / désinstallation. Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur le site pendant les horaires d'ouverture au public.

La circulation sur le site devra se faire à allure modérée.

VII. RESPONSABILITÉ

Pendant son fonctionnement, le carrousel sera placé sous la responsabilité d'un opérateur, qualifié et âgé au minimum de 16 ans s'il s'agit d'un carrousel de catégorie 1 ou de 18 ans pour des carrousels de catégories 2,3 ou 4.

Fait à	, le .
Nom d	u propriétaire / exploitant :
Nom d	e la structure :
	Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)
	RAPPEL DES PIÈCES À FOURNIR :
	Cahier des charges complété et signé,
	Pièce d'identité,
	Le dernier rapport de contrôle technique ou du rapport de vérification et - le cas échéant -, du
	rapport de contre-visite en cours de validité,
	Extrait Kbis du registre de commerce en cours de validité,
	Attestation d'assurance de responsabilité civile,
	A l'issue de l'installation du matériel, une attestation de bon montage.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.